



# MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

## PROCÈS VERBAL 006/2022 SÉANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL 10/12/2022

Le dix décembre deux mille vingt-deux (10/12/2022) à 09 heures 36.

Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué le 05/12/2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Ludovic BAZOT, maire de la commune.

**Etaient présents** : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY.

**Absent représenté** : Olivier MAUGER (pouvoir donné à Ludovic BAZOT), Laurent RONDEAU, (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR) et José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Isabelle ROBERT).

**Absents** : Sylvain GUICHARD

Le maire, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers, constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal (point n° 01), afin de délibérer pour l'autorisation donnée au Maire de mandater 25% en dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023.

**Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.**

Le Maire informe que la séance est enregistrée sous format audio.

Le maire donne lecture du procès-verbal 005/2022 de la séance publique du conseil municipal du trente septembre 2022 (30/09/2022).

**Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.**

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Soumis à vote	Pour information	Divers
Délibération : Partage de la taxe d'aménagement avec la CCVC	Point sur les dépenses réalisées depuis le 30/09/2022	Question(s) diverse(s)
Délibération 32 : Révision tarif location salle communale Lucien Burckel	DIA depuis le 30/09/2022	
Délibération 33 : Révision montant actions sociales communale	SIEVV : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 au titre de l'année 2021	
Délibération 34 : Subvention foyer rural	Achat tableaux Madame Dufresne	
Délibération 35 : Travaux de voirie grande rue		

Aucune réclamation n'est formulée sur cet ordre du jour.

Le Maire souligne que l'ensemble des conseillers a été destinataire par courriel des dossiers traités en séance de ce jour conformément à la délibération 12/2020 du 11/06/2020.

A la demande du Maire, le conseil municipal nomme Alain PIGEONNIER, **Secrétaire de séance** (article L 2121-15 du CGCT).

## **SOUMIS A VOTE**

### **Partage de la taxe d'aménagement avec la CCVC**

Le maire informe le conseil municipal que l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

La CCVC va prendre une délibération le 15 décembre prochain pour annuler ce partage de taxe.

**Par conséquent il n'a plus lieu de délibérer**

### **ORDRE DU JOUR N°1 : Délibération 31 – Autorisation donnée au Maire pour mandater jusqu'à 25% en dépenses d'investissement**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,

**Considérant** la clôture de l'exercice en décembre 2022 et le vote du budget 2023 à venir,

**Considérant** dès lors la nécessité d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le conseil Municipal est invité à autoriser le maire pour l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur l'exercice 2023 comme suit :

CHAPITRE	BP 2022	25 %
21	81 200 €	20 300 €
23	54 597.57 €	13 649 €
16	20 000 €	5 000 €
TOTAL	155 797.57 €	38 949 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**AUTORISE** à l'unanimité chapitre par chapitre monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement en attendant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice 2022.

**ORDRE DU JOUR N°2 : Délibération 32 – Révision tarifs pour la location de la salle communale Lucien BURCKEL**

Vu la délibération 54/2020 définissant le tarif des locations comme suit :

Typologie	Journée semaine Du lundi au vendredi	Journée week-end Soit samedi soit dimanche	Week-end
Bellaysiens	50€	150€	300€
Extérieurs	90€	350€	700€

Vu les hausses des tarifs de l'énergie et les travaux effectués, il est proposé de délibérer pour la révision des tarifs de location de la salle communale Lucien BURCKEL comme suit :

Typologie	Journée semaine Du lundi au vendredi 08h30 – 18h	Week-end Vendredi 18h – dimanche 18h
Bellaysiens	60€	300€ les 2 premières locations, 400€ les suivantes dans la même année.
Extérieurs	100€	750€

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 01 janvier 2023 (les demandes avant le 31-12-2022 bénéficieront des tarifs conforme à la délibération 54/2020).

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**D'abroger à l'unanimité** la délibération 54-2020 au 01/01/2023

**ACCEPTÉ à l'unanimité** les nouvelles conditions de location ainsi que la tarification.

**ORDRE DU JOUR N°3 : Délibération 33 – Révision du montant des actions sociales communale**

Monsieur le maire, assisté de la 3<sup>ème</sup> adjointe, fait connaître la nécessité de délibérer sur les actions sociales conduites par la mairie, sur leurs modalités et sur les montants alloués.

**Vu** la délibération 07/2020.

Monsieur le maire propose que le conseil statue pour arrêter les dispositions suivantes :

**Titre de transport pour les collégiens et lycéens.**

**Conditions d'éligibilité :** ..... Avoir moins de 18 ans ;

Ne pas être titulaire du baccalauréat ;

**Taux :** ..... 50% hors frais de dossier du coût TTC des titres de transport en vigueur

**Colis de fin d'année et bon de printemps**

**Conditions d'éligibilité pour les colis de fin d'année :**

..... Être domicilié dans la commune ;

Avoir 65 ans révolus à la date d'attribution ;

**Montant :** ..... 60 euros par personne

**Conditions d'éligibilité pour les bons de printemps :**

Être domicilié dans la commune ;

Être non imposable sur le revenu (justificatif à fournir en mairie)

**Montant :** ..... 40 euros par personne

**Chocolats de Pâques**

**Conditions d'éligibilité :** ..... Être domicilié dans la commune ;

Avoir entre 1 et 10 ans inclus ;

**Montant :** ..... jusqu'à 10 euros par enfant

### **Noël enfants**

**Conditions d'éligibilité :** ..... Être domicilié dans la commune ;  
Avoir entre 1 et 10 ans inclus ;

**Montant :** ..... jusqu'à 20 euros par enfant

### **Bon de naissance**

**Conditions d'éligibilité :** ..... Être domicilié dans la commune ;

**Montant :** ..... 30 euros par nouveau-né

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**D'abroger à l'unanimité** la délibération 07-2020

**ACCEPTÉ à l'unanimité** les nouvelles conditions et tarifications des actions sociales communale

### **ORDRE DU JOUR N°4 : Délibération 34 – Subvention exceptionnelle pour l'association Foyer Rural**

En date du 10/11/2022, l'association Foyer Rural nous a adressé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros dans le but d'organiser les fêtes de fin d'année (17/12/2022 : marché de Noël – 18/12/2022 : goûter intergénérationnel avec magicien et Père Noël).

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**ACCEPTÉ à la majorité**, (1 abstention : Monsieur Alain PIGEONNIER), le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros à l'association Foyer Rural.

### **ORDRE DU JOUR N°5 : Délibération 35 – Travaux de voirie Grande Rue**

Afin d'effectuer les travaux de voirie (sécurisation et stationnement) de la Grande Rue, une réunion a eu lieu avec un consultant de procédures publiques et de stratégie rurale, monsieur LAAGE Gilles, basé à Vigny.

Nous lui avons présenté notre projet (projet qui a été présenté lors de la séance du CM en date du 16-09-2022)

Son analyse pour la sécurisation et le stationnement sur la Grande rue est assez proche de notre projet initial.

Si nous souhaitons rénover les trottoirs et refaire le bitume sur la Grande rue, l'opération financière s'élèverait à plusieurs centaines de milliers d'euros. Un contrat rural est utile pour la réalisation de ces travaux (70% de subvention).

Sachant que nos finances ne permettent pas ce projet dans l'immédiat, elles pourraient, dans un premier temps, ne faire que du marquage de voirie.

Une convention avec la société AMO LAAGE Gilles pourrait être passée afin qu'elle puisse assurer cette mission. Le tarif est de 110 euros/h HT

Le devis de la société SIGNATURE du 26-07-2022 serait à actualiser mais le montant ne devrait pas excéder les 3000 euros HT

La prestation de l'AMO pourrait s'élever entre 800 et 1000 euros.

Il faudra prévoir l'achat de panneaux et de poteaux entre 300 et 500 euros

La subvention du Conseil Départemental est de 30% dans le cadre de l'ARCC VOIRIE, mais en prend pas en charge la prestation de l'AMO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**ACCEPTE à l'unanimité** le recours à la société AMO LAAGE et la réalisation de travaux de voirie par marquage

#### **POUR INFORMATION**

#### **SUJET N°1 : Point sur les dépenses réalisées depuis le Conseil Municipal du 30/09/2022**

Dépenses d'investissement : 29 926.01 € (ravalement salle communale, étanchéité cuisine salle communale...)

Dépenses de fonctionnement 17 254.23 € (salaire/indemnité, dépenses courantes – EDF, eau, location copieur, frais postaux..., intérêt emprunts)

Capacité de couverture : 80 290.24 €

#### **SUJET N°2 : DIA depuis le Conseil Municipal du 30/09/2022**

Conformément à la délibération 31/2021, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le dernier Conseil Municipal en date du 30/09/2022 :

- le 01/12/2022, le cabinet Notaires Associés Chancé – Varin – 18, Place François Mitterrand – 14100 Lisieux, a fait une demande de DIA pour la parcelle A256 sis 1 Cours du Bout à Robin.

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption.

#### **SUJET N°3 : SIEVV : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 au titre de l'année 2021**

En date du 14/11/2022 le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Viosne nous a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 au titre de l'année 2021.

Le comité syndical, au travers de notre délégué auprès de ce syndicat l'a validé lors de la dernière réunion du Comité Syndical du 07/11/2022.

Le rapport a été adressé pour information, par courriel aux conseillers municipaux.

#### **SUJET N°4 : Achat tableaux Madame Dufresne**

Madame Jacqueline Dufresne, a représenté à travers ces pastels des lieux de notre village. Ces pastels n'étant pas gardés par la famille, sa fille nous a proposé de les acquérir moyennant finances

Les grands pastels : 70 euros l'unité

Les petits pastels : 50 euros l'unité

Soit 4 tableaux pour un montant de 240 euros.

Ces pastels viennent enrichir notre patrimoine. Ils sont aussi la mémoire de Jacqueline DUFRESNE et permettent de lui rendre hommage.

Point de vue comptabilité, après échange avec la trésorerie, nous n'avons pas besoin de délibérer sur ce point.

Si le conseil en est d'accord, et si l'achat se fait, nous pouvons mandater après réception d'une facture comportant les éléments suivants :

- Nom /prénom/ adresse
- Objet de la transaction
- Montant des tableaux et prix total
- Mode de règlement. (Administratif)
- Signature du document par le vendeur

M. BAZOT Ludovic ne voit pas l'intérêt pour l'achat de ces tableaux

M. PIGEONNIER Alain souhaiterait que ces tableaux soient donnés par la famille plutôt qu'ils soient vendus

Il est demandé à Mme DUFOUR qui a traité ce sujet de revoir avec la famille de diminuer le tarif, si possible.

La majorité du Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de ces tableaux

#### **SUJET N°5 : Plaque d'hommage à Jacqueline DUFRESNE dans la salle communale Lucien BURCKEL**

Nous proposons également de donner le nom « Salle Jacqueline DUFRESNE » à la salle de la salle communale Lucien BURCKEL.

Sans cette personne le foyer du village n'aurait pas pu connaître le dynamisme et ce lieu de rencontre culturel qui permet de faire connaître notre village au-delà de notre territoire.

La famille a donné son accord pour une plaque en hommage à Mme DUFRESNE

Monsieur BAZOT Ludovic n'est pas favorable à cette demande étant donné que la salle communale porte le nom de Lucien BURCKEL.

Il propose plutôt de faire une plaque hommage dans le square qui se trouve rue des bons Garçons.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un plaque en hommage à Mme DUFRESNE dans le square rue des Bons Garçons.

Une cérémonie sera organisée en 2023 pour inaugurer cette plaque.

#### QUESTIONS DIVERSES

Mme BAZOT Patricia informe le conseil qu'elle a été invitée par l'association FOYER RURAL d'où il ressort les éléments suivants :


Le marché de Noël aura lieu le 17-12-2022 avec la présence de 18 exposants

Le 18-12-2022 à partir de 14 heures se tiendra le premier Noël intergénérationnel dans la salle Lucien BURCKEL (magicien, goûter pour les enfants, présence du Père Noël)

Mme DUFOUR informe le conseil qu'elle a pris attache avec VEXIN TRUCK afin qu'il vienne sur la commune à partir de janvier 2023. En effet nous n'avons plus de certitude sur la venue pérenne de OMAX BURGER

De plus nous n'avons plus de nouvelles du camion LES POT IRONT qui venait tous les 15 jours sur la commune, le numéro de téléphone ne répond plus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 15

Maire	Ludovic BAZOT	
Secrétaire de séance	Alain PIGEONNIER	